

# L'ÉLECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC, Propriétaire

Edition quotidienne

## ANNONCES NOUVELLES.

Pour les fêtes.—N. Y. Montreuil.  
E. Bedard, horloger et bijoutier.  
Patente.—Munn & Cie.  
Cadeaux de Noël et du Nouvel An.—J. E. La-  
tulippe.  
Santa Claus.—Mme Hossack.  
Bernard et Allaire.—Pianos "Knaube."  
Contre la toux.—Alb. C. Dionne.  
Magnifique piano.—Oct. Lemieux et Cie.  
Dépôt de la célèbre Emulsion de Puttner.—J.  
C. Dorton.  
J. A. Th. Le Vasseur.

QUEBEC, 17 JANVIER 1882.

### Le Crédit Foncier et les pro- cesses du parti conserva- teur.

AVANT ET APRÈS LES ÉLECTIONS.

Il y a quelques jours, le *Journal de Québec* entreprenait de justifier l'appli-  
cation que fait le Crédit Foncier à la  
législature, pour faire disparaître la  
clause qui le restreint à un intérêt de 6  
par cent.

Le principal argument de notre con-  
frère mérite d'être encadré, et conservé  
par toute la population.

Le voici :

"Mais s'il lui arrivait, dit-il, d'élever  
son taux outre mesure, et de façon à  
offrir moins d'avantages que les autres  
institutions de prêt, qui forcerait alors  
les emprunteurs de recourir à lui?  
"Ne seraient-ils pas libres de s'a-  
dresser ailleurs?"

D'accord, MM. les conservateurs.  
Ceux qui ont besoin d'emprunter  
peuvent aller frapper à d'autres portes  
s'ils trouvent plus d'avantages qu'au  
Crédit Foncier.

Mais, dites donc, si cette institution  
n'offre pas plus d'avantages que les  
autres institutions de prêt, pourquoi  
lui avoir accordé des privilèges si ex-  
traordinaires et surtout un monopole  
de 50 ans?

Pourquoi avoir tant exagéré ses  
bienfaits aux yeux du peuple de cette  
Province? Pourquoi avoir surpris la  
bonne foi du corps électoral en l'é-  
blouissant avec les récits de prodiges  
imaginaires?

Nous nous rappelons encore le dis-  
cours prononcé par l'honorable M.  
Chapleau, à St. Thérèse, au début de  
la campagne électorale. Nous n'avons  
pas ce discours sous les yeux, mais  
nous nous rappelons que M. le Pre-  
mier-Ministre disait en substance:  
"J'ai constaté qu'il y avait des hypo-  
thèques sur les propriétés dans cette  
Province pour un montant de 50 mil-  
lions."

"Or le Crédit-Foncier a eu l'effet  
de faire baisser le taux de l'intérêt de  
1 par cent."

"L'établissement de cette institu-  
tion, dans la province, a donc sauvé  
un demi million de piastres à notre  
population."

D'après ce calcul de M. Chapleau  
le Crédit-Foncier en haussant aujour-  
d'hui le taux de son intérêt de 1, 2, ou  
3 par cent charge par là-même la popu-  
lation de notre Province d'un impôt  
d'un demi-million ou d'un million, ou  
même d'un million et demi, selon le  
chiffre auquel il s'arrêtera.

On sait que toute la presse et les  
orateurs conservateurs ont fait écho  
aux paroles du Premier-Ministre, et  
que nos adversaires s'en sont autorisés  
pour demander le vote des électeurs.

Que pensent ces mêmes électeurs  
des politiciens qui la veille des élec-  
tions, sollicitaient leur vote en leur fai-  
sant ces brillants avantages, et qui le  
lendemain leur disent tout bonnement:  
"Si vous trouvez que le Crédit-Foncier  
vous charge trop cher, allez emprun-  
ter ailleurs?"

Nous avons averti les électeurs que  
les conservateurs voulaient les exploi-  
ter

Ils n'ont pas voulu suivre notre avis.

Il s'agit de souffrir maintenant.  
Profiteront-ils au moins de la leçon?  
Seront-ils, une autre fois, plus pru-  
dents lorsque les conservateurs se  
présenteront de nouveau pour les  
exploiter?  
Nous aurons bientôt l'occasion de le  
constater.

### La fraude de Montmagny et "La Minerve."

RAPPROCHEMENTS INTÉRESSANTS

Le parti conservateur adopte défini-  
tivement le scandale de Montmagny.  
Il l'enregistre officiellement parmi les  
exploits dont il se glorifiera à l'avenir.  
Son organe en chef dans la Province,  
*La Minerve*, prend, en effet, hier, la  
défense des coupables contre nous.

Que le public en prenne note.  
Notre réponse à *La Minerve* ne sera  
pas longue, mais elle sera péremptoire,  
conclusive et pleine d'enseignements  
pour le public.

Nous nous contenterons de mettre  
en regard, d'un côté ce que *La Minerve*  
dit du témoignage de M. Lépine, et  
de l'autre le témoignage lui-même, fai-  
sant remarquer seulement que *La Mi-  
nerve*, lorsqu'elle écrivait ce qui suit  
avait sous les yeux les extraits du  
témoignage de M. Lépine, que nous  
avons publié plus de 10 fois depuis un  
mois.

(De *La Minerve* du 16 janvier 1882.)

En effet, M. Lé-  
pine a bien affirmé  
qu'il avait contresig-  
né chaque bulletin,  
pendant la vota-  
tion; mais il  
n'a pas pu jurer que  
les bulletins qu'il a  
retirés de l'urne, au  
dépouillement, le  
soir, portaient réci-  
proquement ses initiales.  
De sorte qu'il peut  
fort bien être arri-  
vé que ce soient les  
votants eux-mêmes  
qui aient substitué  
des bulletins sans  
initiales à ceux que  
leur remettait M.  
Lépine et gardé  
ceux-ci par devers  
eux. Ce truc est  
connu, et la correc-  
ture est tout aussi  
vraisemblable que  
celle de la substitu-  
tion après coup.

Extrait des dépo-  
sitions de M. Lé-  
pine.

"Je jure posi-  
tivement que LORS  
DU DÉPOUILLEMENT,  
les bulletins por-  
taient tous mes ini-  
tiales.

Et un peu plus  
loin.

"Je jure que lors  
du dépouillement  
de la fin de la  
journée, si quel-  
ques bulletins n'a-  
vaient pas été  
d'initiales, je m'en  
serais aperçu en  
les déroulant."

Et encore :

"Lorsque les élec-  
teurs, après avoir  
marqué leur bul-  
letins, les rappor-  
taient je les exa-  
minais pour voir  
s'ils portaient mes  
initiales, et j'en-  
levais l'anneau."  
"Je jure posi-  
tivement que ces  
bulletins ont été  
changés, parce  
que mes initiales  
n'ont pas pu s'é-  
facier dans la boî-  
te et que les 6  
n'ont pas non plus  
du être lacérés ou  
biffés dans la  
boîte."  
"Je suis bien  
convaincu que  
quelqu'un s'est in-  
troduit dans le  
bureau de mon  
père et y ont fait  
ces changements,  
mais sur mon  
serment je ne  
peux dire quelles  
sont ces per-  
sonnes-là, ni dire  
quand ceci a eu  
lieu."

## ACTUALITES.

L'honorable H. G. Joly part au-  
jourd'hui pour un voyage de quelques  
jours à Kingston.

L'élection de M. Bergevin à Beau-  
harnais est contestée.

Les employés du chemin de fer du  
Nord ont reçu avis, samedi, que leurs  
gages seraient réduits d'un chelin par  
jour, c'est-à-dire qu'ils ne recevraient  
plus que \$0 80 au lieu de \$1.

On s'aperçoit que le chemin est sur  
le point de devenir la propriété de M.  
Sénécal!

Les libéraux de Montmagny récla-  
ment à grand cris le mandat qui leur  
a été volé.

Nous constatons avec plaisir que les  
libéraux par toute la Province pren-  
nent un vif intérêt dans les poursuites  
que nous avons instituées pour décou-  
vrir la fraude de Montmagny.

Ne citons qu'un fait pour le mo-  
ment.

Samedi soir, un de nos principaux  
amis de Montmagny traversait de  
Québec à Lévis, en route pour St.  
Thomas, lorsqu'il rencontra M. Louis  
Côté, maire de St. Hyacinthe.

M. Côté engagea la conversation  
avec notre ami de Montmagny et l'on  
en vint bientôt à causer du vol de  
l'élection de M. Bernatchez.

Tout ce que l'*ÉLECTEUR* a publié à  
ce sujet, demanda M. Côté, est-il bien  
exact?

Oui, jusque dans les moindres dé-  
tails, répondit son compagnon.

Alors, dit M. Côté, je suis désireux  
d'assister M. Bernatchez dans la lutte  
qu'il a entreprise pour obtenir justice.  
Voici \$20 que je vous prie de remettre  
à M. Bernatchez. Dites lui que s'il a  
besoin de mon aide, de vouloir bien  
m'écrire un mot.

Si les libéraux de St. Hyacinthe  
sont tous comme M. Côté, il n'est pas  
étonnant que cette ville soit aujour-  
d'hui une forteresse libérale.

La presse anglaise fait actuellement  
une guerre à mort au projet de loterie  
du gouvernement Chapleau.

Le maire Beaudry est en guerre ou-  
verte avec le conseil de Montréal.

Les Montréalais tiennent des indi-  
gnation meetings.

Les réformistes du Haut Canada se  
préparent activement aux prochaines  
élections. Ils forment des associations  
de comté et tiennent de grandes as-  
semblées dans tous les villages consi-  
dérables.

Le *Star* demande à M. Chapleau, si  
après en avoir fini avec la loterie, il  
organiserait un cirque ou des soirées de  
nègres pour collecter un peu d'argent.

Le ministre de la milice, l'hon. M.  
Caron est allé en promenade à Wash-  
ington en compagnie du Sénateur  
Cochrane et de M. Kirkpatrick M. P.  
Il va y passer une dizaine de jours.

M. Frank Shanley, commissaire  
délégué par les autorités fédérales au  
sujet d'anciennes réclamations sur le  
chemin de fer Intercolonial, est parti  
pour Halifax pour entendre les témoi-  
gnages dans plusieurs causes de cette  
nature qui lui ont été soumises.

Pendant les derniers six mois de  
l'année 1881, les recettes du chemin  
de fer du Nord ont été \$526,633.12.

*La Revue Militaire* que le sergent  
Gaston P. Labat, publiait autrefois à  
Québec et depuis le départ de la Bat-  
terie B, à Kingston, a cessé de paraî-  
tre depuis le 31 décembre dernier.

L'Institut Canadien a définitivement  
acheté la bâtisse Bilodeau à raison de  
\$6,000 dont \$1,000 comptant, et la ba-

lance du prix de vente payable à rai-  
son de \$1,000 par année avec intérêt  
du taux de 6 1/2 %.

Les conditions de la vente ont été  
soumises, samedi soir, aux membres et  
approuvées à l'unanimité.

Les réparations que l'on va  
faire immédiatement exécuter, vont  
coûter environ \$4 000.

Il a déjà été souscrit près de \$3,000,  
croisons-nous.

On nous annonce que cette bâtisse  
à originairement coûté \$42,000.

Les exportations de grains et de fa-  
rine du port de Montréal ont diminué  
de 22 pour cent l'an dernier, celle du  
port de New York ont diminué de 29  
pour cent.

On dit que l'honorable M. Royal est  
parti samedi de Paris pour revenir au  
Canada, après avoir obtenu un succès  
complet dans ses démarches pour l'or-  
ganisation d'une grande société fran-  
çaise de colonisation dans le Nord-  
Ouest.

Depuis quelques semaines, le floris-  
sant village de St Eustache est relié à  
Montréal par un embranchement du  
chemin de fer Q. M. O. O., et un  
convoi régulier fait le service depuis le  
deux janvier.

### LA NAVIGATION D'HIVER.

M. E. W. Sewell a eu dernièrement  
une entrevue avec l'hon. M. Chapleau,  
au sujet de la navigation d'hiver sur  
le St Laurent.

L'hon. Premier lui a dit qu'il n'avait  
jamais douté un seul instant de l'impor-  
tance considérable du projet, tant pour  
la Province de Québec que pour la par-  
tie-ouest du Dominion, en général, et  
que le gouvernement fédéral ne devrait  
pas hésiter à prendre les moyens né-  
cessaires pour qu'il puisse se réaliser;  
quant à lui, il était prêt à seconder tou-  
tes les démarches que l'on ferait à  
ce sujet. Il a trouvé très raisonnable  
la proposition que M. Sewell a remise  
dernièrement entre les mains de l'ho-  
norable M. Caron pour qu'il la sou-  
mette au cabinet fédéral, et a ajouté  
qu'elle devrait être accordée.

### La loterie projetée

Monsieur le Curé Labelle a déclaré  
dans une conversation qu'il a eue avec un  
reporter de Montréal, qu'il désire organiser  
une loterie au montant d'un demi million,  
ou même d'un million de piastres, dont la  
plus grande partie des recettes serait des-  
tinée à favoriser la colonisation.

Elle serait garantie par le gouverne-  
ment provincial.

Les billets seraient d'une piastre cha-  
cun, et le tirage aurait lieu tous les mois  
ou tous les trois mois.

M. Labelle a ajouté qu'une maison de  
New York, qui fait de la spéculation sur  
des loteries, lui a déjà écrit pour lui de  
mander 500,000 billets.

Comme les loteries ont paru réussir  
parfaitement à Cuba jusqu'à présent, on  
enverrait là ou dans quelque autre Ile des  
Antilles, un délégué quelconque qui serait  
chargé d'aller en étudier avec soin l'orga-  
nisation. M. Labelle est d'opinion qu'ainsi  
les \$50,000 et plus qui s'expédient tous les  
ans du Dominion aux Etats-Unis, pour des  
loteries de toute espèce, ne franchiraient  
plus la ligne 45ème.

### Un Canadien de la Province de Québec lauréat du Collège Romain

Le dix-septième jour du mois de  
novembre dernier a été une fête solen-  
nelle pour les quatre cents étudiants  
qui, dans la capitale du monde catho-  
lique, fréquentent les classes de l'il-  
lustre Collège Romain. Il s'agissait de

distribuer les diplômes et ensuite les  
prix aux généreux rivaux qui avaient  
eu le bonheur de les mériter et de les  
gagner par leurs dissertations. Une  
assemblée nombreuse était réunie dans  
*l'Archigymnase Grégorien*. L'éminent  
Cardinal, protecteur des études sacrées,  
présidait. Il avait à ses côtés, à droite  
et à gauche, des Evêques, des prélats  
en costume, des supérieurs d'ordres,  
des prêtres séculiers et des religieux  
bien connus dans le monde des sciences  
et des lettres. Au milieu de la  
salle, on reconnaissait les étudiants du  
séminaire des Bénédictins, du collège  
Pie, du collège Anglais, du collège  
Polonais, du collège Allemand, du  
collège Capranique, du collège St  
Ambroise et de St Charles, et les lève-  
tes du Séminaire Français.

La séance s'ouvrit par la distribu-  
tion des diplômes de Théologie, de  
Droit Canon et de Philosophie aux  
licenciés et aux bacheliers. Le Père  
Mazzella, Préfet des Etudes, appela  
ensuite les élèves promus au doctorat  
et leur fit remettre les insignes de leur  
nouvelle dignité. Après cette imposante  
cérémonie que nous avons à signa-  
ler, le Cardinal Président, prononça un  
admirable discours latin et déclara, en  
le terminant, qu'il allait remettre les  
médailles aux heureux compétiteurs.

Parmi les lauréats du cours de Droit  
Canon, on a entendu proclamer M.  
l'abbé Fernand Dupuis, élève du Sé-  
minaire Français. Il a obtenu la médail-  
le d'argent, c'est-à-dire, la seconde  
récompense du concours, et a été  
décoré de la main du Cardinal, au  
milieu des applaudissements répétés  
de ses émules des diverses langues du  
monde chrétien.

M. l'abbé Dupuis, qui a reçu un honneur  
qu'aucun de nos compatriotes n'ont  
encore obtenu à Rome, est un ancien  
élève du collège de Sainte Anne Lapa-  
caire. Il a quitté le Canada, il y a un  
peu plus de deux années, pour aller  
étudier la théologie et le Droit Canon,  
sous la direction des plus illustres pro-  
fesseurs. Il est déjà dans les ordres  
sacrés et a conquis les premiers grades  
de la science. Les canadiens qui  
ont visité Rome, depuis quelque temps,  
connaissent bien cet ecclésiastique  
toujours d'humeur gaie, toujours poli,  
toujours affable. Nous ne dirons rien  
de trop, en affirmant qu'il est aussi  
distingué par ses talents et son amour  
du travail que par sa modestie et son  
heureux naturel. Il est le plus jeune  
fils de M. J. B. Dupuis, écuyer, du  
Village des Aulnais, ancien membre  
du Parlement pour le comté de l'Islet,  
et le neveu du défunt gouverneur, Luc  
Lettellier.

(Communiqué)

### LE PROCES GUTEAU.

(Du *Courrier des Etats-Unis*.)

Le commencement des plaidoiries  
avait amené jeudi une foule plus consi-  
dérable que d'habitude au tribunal cri-  
minel de Washington. Dès l'ouverture  
des portes, la salle était envahie, et  
passé dix heures du matin personne  
n'a plus été admis.

La parole a été donnée dès l'ouve-  
ture de l'audience à l'attorney fédéral,  
M. Davidge, qui, en homme d'expé-  
rience, a commencé par rechercher les  
bonnes grâces de son auditoire; il a  
complimenté, très justement, du reste,  
le jury de sa bonne tenue et de sa  
dignité pendant un procès dont le  
decorum n'a pas été le trait dominant.  
Il a parlé avec une simplicité formant  
un heureux contraste avec le ton  
général des débats. Il a commenté  
d'abord les instructions du juge Cox;  
dire qu'il les a éclaircies nous ne l'ose-  
rions, car nous doutons fort que le jury  
en ait eu une idée plus lucide après  
l'avoir écouté qu'après avoir entendu  
le simple énoncé formulé en quelques  
mots par le juge. "Si, a-t-il dit,  
l'accusé savait ce qu'il faisait quand il  
a commis l'acte, et que cela était con-  
traire à la loi du pays, — à moins que  
sa volonté ne fût paralysée par une  
maladie mentale — mental disease, —  
sa croyance qu'il était inspiré, ou toute  
autre croyance de ce genre, ne chan-  
geait rien à sa responsabilité; à moins  
que la croyance ne fût une illusion  
insensée — insane delusion — proven-  
nant d'une maladie du cerveau, *disease  
of the brain*; il connaissait la différence  
entre le bien et le mal, ni la croyance  
en une inspiration, ni une affection des  
facultés morales ne fourniraient une  
excuse. La seule chose qui pût le sauver  
était une maladie du cerveau dont

nant et obscurcissant ses facultés mentales, etc." Il y a deux mois que le procès roule dans ce cercle ; il y a deux mois que ces abstractions sont tournées et retournées dans tous les sens par l'accusation, par la défense, par les témoins, par les experts, par la presse, par tout le monde, sans que tout ce fatras de définitions, de controverses, de sophismes, d'arguments et de toutes les formes que peut affecter la rhétorique, ait fait jaillir un atome de lumière de plus que ce qui est contenu dans cette simple question : " l'accusé était-il capable, au moment de la perpétration de l'acte incriminé, de distinguer le bien du mal ? " Tout est là, et c'est tout ce que demande le juge aux jurés. Vainement l'atorney délaye-t-il la formule ; il embrouille le problème et voilà tout. Il dit qu'il s'agit de savoir si l'accusé savait que l'acte qu'il commettait était contraire aux lois du pays. Non, il ne s'agit pas de cela ; le juge ne le demande pas, et pour cause.

Evidemment oui, l'accusé savait qu'il faisait quelque chose que défendent les lois, puisqu'il se sauvait des policemen. Mais était-il assez lucide pour comprendre que ce que défendait la loi était mal, ou au contraire était-il assez malade d'esprit pour croire que, dans ce cas spécial, violer la loi était bien ? C'est là que git la distinction entre le bien et le mal dont parle le juge et l'atorney fédéral ne fait que dénaturer sa pensée en prétendant la compléter. Maintenant, qu'est-ce que c'est que cette *mental disease*, cette maladie mentale, qui vient d'une *disease of the brain*, d'une maladie du cerveau ? On a déjà parlé de cela vingt fois sans marquer la différence. Cela veut-il dire qu'il n'y a de *mental disease*, de maladie mentale, qui rende le crime excusable, que si elle vient d'une *disease of the brain*, d'une maladie du cerveau, c'est-à-dire une maladie mentale procédant d'une maladie physique, d'une lésion organique ? Personne ne s'est expliqué là-dessus, pas même les médecins, pas même les experts, et cela pour une bonne raison, c'est que les uns et les autres seraient fort embarrassés de dire où commence la maladie physique et où commence la maladie mentale, et cela est si vrai qu'il y en a au moins un ou deux, le docteur Gray entre autres, qu'on donne pour une autorité de premier ordre en la matière, qui nie qu'il y ait une maladie mentale qui ne soit essentiellement une maladie de cerveau.

Comment se fait-il donc que l'avocat du gouvernement M. Davidge, fasse encore la distinction et dise que la maladie mentale ne suffit pas pour fournir une excuse ? En résumé toute cette métaphysique est du pathos et du galchis, et nous en revenons à ce que nous avons dit un jour, que le criterium de la folie est tout simplement dans la logique des actes comparés avec les motifs. Un homme qui commet un acte absurde, insensé, monstrueux, criminel, en obéissant à une impulsion dont la logique échappe au jugement, cet homme commet l'acte d'un fou ; c'est un fou ; peu importe le motif de la folie, peu importe sa durée ; qu'elle soit le produit d'un accès de fièvre cérébrale, d'une déviation de l'esprit, d'une lésion organique ou d'une tension excessive des facultés mentales ; qu'elle soit passagère, occasionnelle ou périodique, aiguë ou chronique, l'aliénation dans le cas décrit existait au moment de la perpétration de l'acte. Est-ce le cas de Guiteau ? Ceci est une autre question, et nous ne nous chargeons pas d'y répondre, c'est l'affaire du jury ; tout ce que nous voulions démontrer, c'est que tous les raisonnements des avocats sont des complications inutiles qui embrouillent la situation au lieu de l'éclaircir ; il y a dans tout cela une question de fait, pas autre chose, et il nous paraît n'y avoir que deux hommes qui l'aient bien comprise, bien posée et bien quintessenciée, — le juge Cox et Guiteau. Nous verrons ce que diront les avocats Scoville et Reed ; mais il nous semble d'après les prémisses que leur tâche est plus facile qu'ils n'ont l'air de le penser, — non pas pour faire acquitter l'accusé, entendons-nous, — mais pour s'en tirer à leur honneur, et faire tout ce qu'il est possible de faire, ce qu'il y a de mieux à faire pour essayer de le sauver. Qu'ils s'en tiennent rigoureusement à la question posée par le juge et qu'ils renferment strictement la cause dans ce dilemme : l'acte de Guiteau, pris en lui-même, dégagé de toutes circonstances ou considérations étrangères, et considéré au moment où il a été accompli, était-il l'acte d'un fou ? C'est la seule proposition à développer ; c'est la seule indiquée dans l'instruction du juge au jury, avec cette addition également simple et claire : " Le doute raisonnable doit profiter à l'accusé. "

Les détails du réquisitoire de M. Davidge sont médiocres. Le plus grand mérite du morceau, sauf les diversions plus insidieuses que solides signalées plus haut, est dans sa sobriété. En voici le passage le plus saillant.

...Il n'y a pas de croyance, si profonde qu'elle soit, — quand même un homme par le raisonnement et la réflexion pourrait arriver à la conclusion qu'il obéit au commandement du Tout Puissant, qui puisse fournir une excuse pour la perpétration d'un crime. Sa seule et exclusive excuse est une maladie mentale, oblitérant le sens de la différence entre le bien et le mal, et dominant absolument le jugement de l'individu. Ainsi vous verrez que le degré de raison nécessaire pour rendre un homme responsable est véritablement très limité ; ainsi vous verrez qu'un homme peut être ici, considéré comme un *crank*, hors d'équilibre, même partiellement aliéné, et cependant abondamment responsable d'un acte criminel. Quel est l'acte commis dans ce cas ? Le meurtre, le meurtre avec guet-apens, ce qu'on appelle communément l'assassinat. Quelle quantité d'intelligence faut-il pour qu'un homme sache que cela est mal ? Quelle quantité d'intelligence faut-il pour faire comprendre à un homme de loi que tuer est une violation de la loi du pays ? Quel degré d'intelligence faut-il pour faire connaître à un homme religieux l'éternel commandement du Tout Puissant : " Tu ne tueras pas ? "

Plus loin, l'atorney dit : " Rarement, dans les annales criminelles, avons-nous si nettement vu la première conception du crime. Dans ce cas, la suggestion est venue au misérable la nuit, tandis qu'il était au lit... " Elle est venue, réplique Guiteau dont les narines battent comme des ailes, quand le Seigneur en a eu besoin. " Cette pensée, ou cette suggestion lui est venue le 18 mai ; cependant, pensant encore obtenir la place qu'il convoitait, et s'en tirer les mains nettes, il a fait un dernier effort le 23 mai pour engager le président... " Je l'aurais pas accepté une mission étrange après le 1er juin, si on me l'avait offerte... " Le 28 mai... " Je vous parle du 1er juin... " Ecoutez-le... " On vous écouterait, vous, si ce que vous dites valait la peine d'être écouté... "

A midi, M. Davidge, se sentant fatigué, demande que la suspension ordinaire de l'audience soit prolongée jusqu'à une heure. Le tragédien Rossi, qui, pendant le discours de M. Davidge, avait été assis auprès du juge Porter, très attentif à ce qui se disait, a complimenté l'orateur, et lui a dit avec chaleur : " Vous avez dit votre poème Shakespearéen aussi bien que je l'aurais pu faire moi-même. "

A une heure l'audience a été reprise, et M. Davidge a continué son réquisitoire dans l'après-midi.

**La soirée théâtrale du Cercle Frontenac**

Il a du talent chez certains amateurs du Cercle Frontenac. C'est incontestable. Il y a certainement l'étoffe du comédien chez M. T. Trudel, chez Henry, vieil habitué de la scène qui cache son nom véritable sous ce pseudonyme, ainsi que chez Messieurs Z. Contant, A. Pruneau et J. Giroux, mais, à Québec, pas la moindre école où ce talent puisse grandir, sous une bonne direction, pas le moindre guide que nos excellents amateurs puissent suivre. Laissez complètement à eux mêmes, forcés d'aller à l'encontre des difficultés de la scène sans aucune autre ressource que celle dont la nature les a favorisés, il n'est pas étonnant que leurs représentations dramatiques soient quelque peu défectueuses. Il est étonnant, plutôt qu'ils puissent interpréter aussi bien qu'ils l'ont fait hier soir, une comédie d'une interprétation aussi difficile que celle du *Voyage de M. Perrichon*.

En passant, nous devons dire que les amateurs qui avaient étudié la pièce sérieusement pendant plusieurs semaines, la possédaient très bien. Le souffleur a eu hier soir moins de besogne que de coutume. On sentait que les acteurs y allaient avec plus de sûreté.

M. Trudel a bien rendu le rôle le plus difficile et le plus important de la pièce, celui de Perrichon. Il a eu des moments très heureux. Nous pourrions citer entre autres ce passage du troisième acte où Perrichon ne veut plus des prétendus ser vice d'Amand Desroches. Il eut été difficile de mieux rendre cette partie là.

Monsieur A. Pruneau, sous le rôle du commandant Mathieu, avait bien la voix brève, le ton saccadé, le sérieux et l'aplomb de l'homme fait pour le commandement. Armand Desroches et Daniel Savary, les deux amants rivaux de Henriette, fille de Madame Perrichon, avaient de bons répit sentants dans la personne de Henry et de M. J. Giroux.

M. Z. Contant a parfaitement rendu le rôle de Majorin.

En somme, nous pouvons affirmer sans crainte que la pièce a été jouée de manière à intéresser encore ceux qui assis taient il y a une couple d'années à son

interprétation par une troupe d'acteurs français.

Que la cercle Frontenac veuille bien nous permettre maintenant quelques conseils, il en fera son profit, s'il le juge à propos.

Puisqu'il ne lui est plus permis d'avoir des actrices, au lieu de faire jouer des rôles féminins par des acteurs travestis, ce qui est certainement disgracieux, pourquoi ne jouerait-il pas que des pièces où il n'y aurait pas à remplir de rôles de femmes. Le repertoire français en contient un bon nombre et de très intéressantes. Maintenant, il devrait abandonner la pantomime. Elle ne convient d'après nous qu'à des troupes de variétés.

Nos amateurs ont été favorisés d'un nombreux et excellent auditoire.

Nous devons dire en terminant que M. Tanguay, le Secrétaire-Trésorier du Cercle, que l'on avait chargé du soin de conduire les spectateurs aux sièges qu'ils s'étaient réservés, a certainement rempli cette tâche délicate avec tact et avec courtoisie.

**RECETTES**

*Remède contre les coupures, écorchures et meurtrissures.*

On enlève la pellicule de la coquille d'un ou de plusieurs œufs frais, et on l'applique, du côté gluant, sur la plaie bien nettoyée, que l'on maintient à l'aide d'une bande de toile.

*" Onguent de la mère, " contre les gros boutons du visage.*

Prenez : saindoux, beurre frais et suif de mouton, de chaque quatre onces ; huile d'olive, huit onces. Faites chauffer, dans un vase de terre vernissée, jusqu'à ce que le mélange jette une fumée évidente. Ajouter alors quatre onces de litharge bien séchée ; remuez jusqu'à ce que le litharge soit bien incorporée ; laissez chauffer jusqu'à ce que le mélange ait pris une couleur brune tirant sur le noir. — On applique un épais emplâtre de cet onguent sur les points que les boutons occupent.

**A TRAVERS LA VILLE**

*Arts.*—Les contribuables qui désirent prendre part aux prochaines élections municipales feront bien de se mettre en règle avec la corporation d'ici à vendredi prochain, le 20.

*Elections municipales.*—On nous écrit de St Roch des Aulnets :

MM. Prospère L'Italien, Octave Miville Dechène et Auguste Pelletier, tous libéraux, ont été élus conseillers pour la municipalité de St Roch des Aulnets, lundi dernier le 9 du courant.

Monsieur Alphonse Pelletier, ex maire a été mis de côté, parce qu'il a pendant la dernière élection, fait preuve d'une indépendance par trop conservatrice.

*Mieux.*—Nous sommes heureux d'apprendre que M. Drolet, mécanicien, qui s'est fracturé une jambe, il y a quelques semaines, en tombant d'une galerie, est hors de danger.

M. Drolet ne pourra cependant pas vaquer à ses occupations avant deux ou trois mois.

*Marchés.*—Voici les montants perçus aux différents marchés pendant le mois de décembre :

Marchés Jacques Cartier.....	\$257 40
ChAMPLAIN.....	242.00
Montcalm.....	163.50
Finlay.....	311.60
Berthelot.....	88.00

*Artez vous vu le revenant ?*—Un typographe de cette ville l'a vu rue de la Couronne, samedi soir, tout de noir habillé et marchant d'une manière automatique.

*Aux patineurs.*—Il y aura musique ce soir entre 8 et 10 heures au rond à patiner, Lorne, près de l'usine à gaz.

*Témérité.*—Une petite fille de onze ans a sauté dernièrement en bas d'un convoi du chemin de fer du Nord qui venait de partir de la gare de Lorette et qui courait avec une vitesse de six milles à l'heure. Chose extraordinaire, elle ne s'est fait aucun mal.

*Noce d'or.*—M. Amable Bélanger, notaire de Deschambault, et qui a résidé autrefois à Québec renouvelait mercredi dernier, au pied de l'autel, la foi qu'il jura il y a cinquante ans à sa digne épouse.

Les enfants et arrière petits enfants de l'heureux couple ainsi que de nombreux amis, assistaient à la cérémonie.

*Conférence.*—La conférence de M. l'abbé Bruchési qui devait avoir lieu en faveur

de l'hospice des Soeurs de la Charité jeudi, aura lieu vendredi soir à la même heure, à la salle Victoria.

Le sujet de la conférence est " La charité. " Admission : 25 cents.

*Rédaction.*—M. Adolphe Pâquet, a été réélu à l'unanimité maire de la paroisse de St Nicolas, pour la cinquième fois.

M. Ignace Pâquet fils a été nommé secrétaire trésorier.

*Le Prince Edouard.*—Depuis samedi soir ce bateau a été mis à terre pour subir des réparations à sa machine. " L'Artic " le remplaçait dimanche. De midi à trois heures et demie il n'y a pas eu de bateau pour traverser. En revanche les canotiers s'en sont donnés à cœur joie.

*Funérailles.*—Vendredi dernier, ont eu lieu au village huron de Lorette, les funérailles de la fille cadette du chef Picard, Mme Léo Picard, épouse de M. Boutet, cultivateur, décédée mercredi, à l'âge de 32 ans.

La levée du corps a été faite à la résidence du père de la défunte, où elle est morte, par l'abbé O'Farrell, curé de Valcartier, et le service a été chanté par l'abbé Vincent, neveu du chef Picard.

Beaucoup de membres du clergé et de citoyens de Québec assistaient à la cérémonie. L'inhumation a eu lieu dans la chapelle indienne.

*L'affaire de l'Asile de Beauport.*—Le coroner qui est allé hier présider à une enquête sur la mort violente d'un nommé Roy, l'un des pensionnaires de l'Asile a prononcé contre Paul Gendreau, l'auteur inconscient du crime, un verdict d'homicide.

*Qu'est ce que c'est.*—On a trouvé hier matin, sur le marché Finlay, un étrange paquet que l'on croit être une machine infernale. C'est un commerçant de lard, un nommé Martel qui a fait cette trouvaille.

La chose, appelons la comme ça, en attendant qu'on lui trouve un nom, est de forme oblongue, et a toute l'apparence d'un œuf de poule. Le tout est cerclé de fils de laiton.

A une des extrémités, on remarque une petite fusée et sur cette fusée une petite bande de papier portant inscrites les instructions nécessaires pour faire faire explosion à cette prétendue machine infernale. Ces instructions sont que pour qu'il y ait explosion, il faut mettre le feu à la fusée, et que pour l'allumer il faut avoir le soin de se tenir à une distance d'au moins six pieds, que l'on peut se servir pour cela par exemple d'une bougie mise au bout d'un bâton d'une longueur de six pieds.

Le sergent Carolan de la police municipale ayant eu vent de l'affaire, transporta cette étrange machine à la Cour de Police et y conduisit M. Martel qui en avait fait la découverte afin qu'il y fit sa déposition.

Il paraît qu'à la Cour, l'on s'est empressé de désertier l'appartement où on a déposé cette prétendue machine infernale.

On a fait immédiatement mander le Colonel Irwin de la Batterie A, afin de lui en faire faire l'examen.

*Indisposition.*—Le Shérif de Rimouski, monsieur Charles Lapointe est indisposé depuis l'exécution de Moreau.

*Les funérailles du supplicié.*—L'inhumation des restes mortels du meurtrier Moreau a eu lieu à 3 heures et demie dans l'après-midi du jour même de l'exécution, vendredi dernier.

Elle a eu lieu dans le cimetière de St-Germain de Rimouski.

On a entré le cadavre du supplicié dans l'Eglise et monsieur le curé Audet a chanté un *libéra*.

Un grand nombre de paroissiens y assistaient. On remarquait au *libéra*, le protonotaire, le grand concubinaire et plusieurs autres officiers du Palais de Justice.

*Le bourreau de Moreau démasqué.*—Ce lui qui a servi d'exécuteur des hautes œuvres à Rimouski, vendredi dernier, était à Québec, dimanche dernier d'après un confrère.

Il est allé loger—*incognito*, naturellement—dans un hôtel de cette ville. Il avait signé sur les registres de l'hôtel.

Joseph Proseau, Montréal.

Quelques instants auparavant le dîner, un étudiant de Rimouski crut reconnaître l'individu, et immédiatement, le bruit que le bourreau de Moreau se trouvait parmi les pensionnaires de l'hôtel ne tardait pas à se répandre au dehors. La maison allait être envahie par une masse de curieux qui désiraient se familiariser un peu avec la physionomie du sinistre individu, lorsque le propriétaire crut plus prudent de l'avertir d'avoir à décamper le plus tôt possible.

Notre homme demanda au maître d'hôtel quelques heures de repit parce qu'il avait l'intention de prendre passage pour Montréal, à bord du convoi de 4 heures.

La nouvelle de son départ pour Montréal parvint aux oreilles de quelques individus et à quatre heures de l'après-midi elle avait fait assez de chemin pour attirer à la gare du Palais une cinquantaine de jeunes gens qui, armés de fouets et de cordes, n'avaient d'autre intention que de caresser l'échine du bourreau.

Les espérances furent déçues, le bourreau qui avait eu bon nez ne partit pas dimanche l'après-midi. Il n'est parti qu'hier matin. La veille, le maître d'Hôtel, par prudence, l'avait fait conduire à Lorette, en voiture. Il a pris les chars, là.

On le dit de haute stature, aux yeux fauves et la figure garnie d'une barbe noire très épaisse.

*Chanceux.*—On a reconnu M. Wm Leggo l'excellent graveur qui a résidé longtemps à Québec. Il est maintenant établi à New York, et on nous apprend qu'il vient de vendre à une compagnie Américaine à raison de \$100,000, une invention très ingénieuse dont il est l'auteur, au moyen de laquelle on peut télégraphier à la fois 250 mots à la minute pourvu que ce soit sur un fil non-interrompu.

*Révélation.*—Voici une révélation qui va immédiatement couper court à une foule de conjectures sur la disparition d'une jeune fille à Ste Julie, district de Montréal. On a lu dans nos colonnes dernièrement les résultats d'une enquête à ce sujet. C'était devenu tout un mystère que cette disparition. On avait déjà soupçonné de meurtre sont favori, un nommé Williams.

On était persuadé, de retrouver au printemps son cadavre enfoui sous la glace, dans une espèce de marécage, dans le voisinage de Ste Julie. On avait reconnu son argent entre les mains de Williams etc, etc. Enfin les autorités étaient sur le point de promettre une récompense quelconque pour la découverte de ses restes ainsi que celle de son véritable meurtrier.

Cette jeune fille est tout simplement pleine de vie encore. Partie de chez elle à pied elle est arrivée ainsi à Québec.

Elle paraît être absolument idiote. Elle s'est réfugiée, paraît-il, chez un nommé Grenier, rue Boisseau, à St-Sauveur.

Elle a comparu hier matin en Cour de Police, et le juge Chauveau a demandé à M. Grenier de vouloir bien la garder chez lui jusqu'à plus amples informations sur son compte.

La pauvre fille dit qu'elle se rend en Terre Sainte.

*A l'eau.*—Samedi matin, un cheval attelé à un tombereau, est tombé du quai St André dans le fleuve.

Plusieurs personnes se sont alors réunies et ont essayé au moyen de cordes de sauver l'animal, mais en vain.

On n'avait presque plus d'espoir, lorsqu'un canot arriva à l'endroit de l'accident. Le cheval fut remorqué jusqu'au quai du marché Champlain où le sauvetage put s'opérer facilement.

L'animal est demeuré à l'eau pendant un quart d'heure.

Hier matin, un autre cheval a failli se noyer sur la bature de la rivière St-Charles en arrière de la manufacture de M. Peters, près du pont Dorchester. On l'a retiré avec beaucoup de peine.

**FAITS DIVERS.**

*Tué par le whiskey.*—Le 2 janvier au soir un nègre nommé Daniel Rice est entré dans un cabaret à Jamaica, Long Island, et comme il était connu pour un grand buveur de whiskey, les nombreux consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement ont pris plaisir à lui offrir une quantité de petits verres. Finalement le cabaretier et un de ses amis ont parié deux dollars que Rice ne boirait pas trois pintes de whiskey dans dix minutes. La liqueur a été fournie et le nègre a bu les trois bouteilles, dans le temps prescrit ; seulement après avoir vidé le dernier verre il est tombé sans connaissance sur le parquet.

Le nègre a été traîné dans le corridor, où il est resté jusqu'au jour ; puis il a été roulé sur le trottoir et au bout de plusieurs heures transporté à l'Hôtel-de-Ville, où il a été soigné par le Dr Naedle. Deux jours après il a été condamné pour ivrognerie à un mois de prison, et le lendemain matin on l'a trouvé mort dans sa cellule. Il n'avait pas repris sa connaissance depuis la soirée du 2 janvier. Le coroner a ouvert une enquête.

*Le baron de Magnus.*—On lit dans la *Gazette nationale* du 24 décembre : Les nouvelles de la santé de M. le baron de Magnus, ancien ministre de Prusse à Stuttgart, sont mauvaises. Depuis plus de six mois, ce diplomate se trouve dans une maison de santé à Gœrlitz, et les médecins ont déclaré incurable la maladie dont il est affecté.

Physiquement, le patient va bien, mais son esprit s'obscurcit de plus en plus...

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques.

Ann onces Nouvelles.

A Vendre ou à Louer.

L'Hôtel Union, rue du Palais, vis-à-vis l'Albion, ainsi que le Bowling Saloon en arrière...

DECES

Hier, à l'âge de 3 ans, Louis Edouard, enfant de M. Edouard Trudelle employé civil.

Avis Commerciaux.

Echappé belle. — Dans une maison de cette ville à cause de son mauvais état, tout une famille au nombre de sept...

Nouvellement reçu. — 500 Peaux de Creamer (mouton de perse) viennent d'être reçues chez F. X. LEPAGE...

Aussi un grand lot de Casques de Creamer des mieux manufacturés pour Dames et Messieurs...

Ce que l'on doit toujours rechercher dans le choix d'une préparation FERRUGINEUSE et pour combattre le sang pauvre...

Les granules de FER DIASASÉ DU DR. BAUD réunissent toutes ces propriétés si précieuses.

Rien de moins que les fautes tables bienfaits

répandus sur dix mille malades suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

PROVINCE DE QUEBEC

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE MONTMORENCY No. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné par Alphonse Drouin, secrétaire-trésorier, que les propriétés ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public...

Table with columns: Municipalité, Nom du propriétaire, No. du cadastre, Montant dû.

ALPHONSE DROUIN, Secrétaire-Trésorier.

L'INDEPENDANCE BELGE

édition d'outre-mer; PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE. feuille double]

ON S'ABONNE: A Bruxelles, au bureau du journal, 41, rue Fossé-aux-Loups...

Santa Claus.

Vient justement d'arriver du Pôle Nord avec un assortiment varié et considérable de BOITES de FANTAISIE...

CADEAUX! CADEAUX!

CHEZ RENAUD & Cie., 24, RUE ST. PAUL.

CHANDÉLIERS

Depuis 2 jusqu'à 4 lumières. "PATRONS NOUVEAUX."

L'HUILE KEROSÈNE.

Huile employée communément pour l'éclairage des églises.

Rond à patiner LORNE.

La seule glace en plein air à Québec. REDUCTION DE PRIX!

A vendre.

La Goëlette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Taché" avec tous ses agrès...

A vendre.

Une carriole de charretier, presque neuve. S'adresser à M. RATTE...

ESSAYEZ

BALANCE IMPERIALE DE P. J. COLLINS.

La meilleure et la plus en usage. M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes...

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le feu et sur a vis EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3ème étage.

AVIS.

La MAISON T. HUDON donne avis à ses pratiques et au public en général, qu'à partir de lundi prochain...

POUR LES FETES,

BIERE ET PORTER LABATT DE LONDRES.

N. Y. MONTREUIL,

SEUL AGENT 179, RUE ST. PAUL.

2 MAGNIFIQUES PIANOS

A VENDRE PAR OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs.

A vendre.

Une carriole de charretier, presque neuve. S'adresser à M. RATTE...

A vendre.

Une carriole de charretier, presque neuve. S'adresser à M. RATTE...

CADEAUX de NOEL

— ET DU — JOUR DE L'AN. Châles en laine, Tricot de Fantaisie...

AVIS. Nous attirons spécialement l'attention des Dames et du public en général...

J. E. Lat lippe, Marchand de Modes et de Nouveautés, Coin des rues St. Joseph et La Chapelle...

AUGUSTE PACAUD, AVOCAT. St Joseph Beauce.

DEPOT DE LA CELEBRE

EMULSION de PUTTNER Contre la Consommation AU DISPENSAIRE DE ST. ROCH.

Cette émulsion jouit de la plus haute réputation dans le public et parmi les médecins.

VENANT DIRECTEMENT DE PARIS. POUDRES POUR LA TOILETTE, SAVONS PARFUMES, CHOISIS.

L'HUILE ST. JACOB, Le grand remède Allemand, contre le rhumatisme.

SIROP DE MERISIER COMPOSE EN VENTE AU DISPENSAIRE DE ST. ROCH.

JULES C. DORION, Chimiste et Drogiste, 116, RUE ST. JOSEPH.

AVIS. Est par le présent donné que la Compagnie d'assurance de Stadacona...

C. A. E. GAGNON, J. M. BERNIER, ALPHONSE LELIÈRE, Liquidateurs.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec.

AVIS. DOSITHÉ-ARCAND, Demandeur, vs. SIMEON CLOUTIER, Défendeur.

DESIRÉ GUAY, curateur aux biens et effets du dit défendeur.

Les créanciers du dit Simon Cloutier sont par le présent notifieds...

9 janvier—1m

Chemin de fer Q. M. O. & O. Changement d'Heures.

QUINA LAROCHE ELIXIR VINEUX... QUINA LAROCHE FERRUGINEUX... Médaille d'OR, etc. Prime de 16,600' à LAROCHE.

LARUE ET PACAUD VOCATS Haute-Ville, Québec. BUREAU: 10 rue Donnacona (près les Ursulines).

CODEINE & TOLU PATHEVALE Dr. Zed. Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon sucré, procure un CALME RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.

PIANOS "KNABE" DE CONCERT, GRANDS et SEMI-GRANDS, Carrés et droits. SEUL AGENCE A QUEBEC. BERNARD & ALLAIRE.

Machine à Coudre de renom. WILLIAMS SINGER OPPLETONS, WILSON. Oscillating Shuttle, Wholer, et Wilson, White, etc.

Table of train schedules with columns for departure/arrival times and destinations like Ottawa, Québec, Hochelaga.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de Passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la Nuit.

J. A. Th. LEVASSEUR, NOTAIRE. Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec.

LIGNE ALLAN CANADIENNES et des ETATS-UNIS 1881 Arrangements d'Hiver 1882.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including Parisian, Sardinian, Polynesian, etc.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et HALIFAX chaque SAMEDI, arrêtant à QUEENSTOWN pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent.

LIGNE DE GLASGOW. Durant la saison d'hiver un vapeur partira chaque semaine de GLASGOW pour BOSTON ou PORTLAND, (via Halifax s'il y a lieu), et chaque semaine de Boston directement pour Glasgow.

CONTRE La toux, le rhume, les enrhumements, les faiblesses d'estomac etc., FAITES USAGE DU SIROP DE MERISIER COMPOSE. PREPARE PAR Alb. C. DIONNE, 243 rue Lafontaine, Montreal.

PATENTE MACK'S MAGNETIC MEDICINE. Nous continuons à agir comme Solliciteurs de Patentes, d'Oppositions de Marque de Commerce, de droits d'auteurs, etc. pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc.

E. JACOT BIJOUTERIES, IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES. Désire attirer l'attention de l'honorable clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE. Aliment nutritif du cerveau et nerfs. Est un remède sûr, prompt, et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes, spermatorrhée, faiblesse séminale, et impotence générale.

AUX AMATEURS BONS CIGARES. CIGARES DE LA HAVANE CIGARES MEXICAINS, CIGARES ALLEMANDS. 10,000 Partagas Las Tres Keramas, 5,000 de Flor de Tabacco, 5,000 Opera Reina (Via a la Luna).

Feuilleton de "L'ELECTEUR." 28 ETHEL PAR LE MARQUIS DE CUSTINE CHAPITRE VII. FRAGMENT. Plus de médecins, point encore de prêtres, point d'amis. La duchesse de Fonthill, à la fin de son son oal, avait envoyé un domestique s'informer de l'état de la comtesse: voilà le tribut aux bienséances sociales payé.

les lieux livides de la lampe prête à s'éteindre, lorsque Ethel, saisie de terreur, se lève tout à coup et s'approche de son beau-frère. "Vous ne me quitterez pas?" "Jamais!" "Je ne suis donc pas seule au monde."

voudrez et comme vous le voudrez — Aimez-moi comme un frère," lui dit Ethel en s'appuyant sur lui; puis elle lui prend la main et l'embrasse cordialement. Désarmé par une si angélique confiance, Gaston promet de bonne foi cet amour purement fraternel, c'est-à-dire tout simplement impossible.

trouble; elle croit que la bonne et sensible mistress Evens ne peut supporter la vue de sa tante subitement frappée de mort. A l'arrivée des gens d'affaires, elle veut s'éloigner: "Où puis-je me retirer?" dit-elle à Gaston. Monthéry, qui comprenait les choses, et connaissait les hommes mieux qu'Ethel, restait muet et consterné.

sortir de la chambre. Là nous verrons ce que nous avons à faire." Ethel jette encore un regard sur sa pauvre tante et tombe à genoux devant le lit, en adressant à Dieu pour la défunte une dernière prière. Alors la porte s'ouvre encore une fois, et l'on voit entrer un homme inconnu.